

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 8  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à vingt heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Thony CHABOT, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Bertrand BURNAUD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Isabelle CHAIGNE.

**Absents** : Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Pauline CAILLONNEAU..

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### D12122022\_06 : Fixation des tarifs de produits dérivés (« Goodies ») mis en vente

Christine GUILLOTEAU, adjointe à la vie culturelle et communication, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de vente de produits dérivés floqués au logo de la Commune des Achards, dits « goodies », proposés à la vente au public.

Elle précise qu'ils pourront notamment être proposés à la vente au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal et qu'une convention sera alors conclue avec la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Entendu cet exposé, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs suivants, étant précisé que les tarifs proposés sont basés sur les tarifs d'achat :

Casquette = 10€  
La clé USB (8 gigas) = 4€  
Le décapsuleur = 4€  
Le sac à dos = 7€

Monsieur Jean-Luc BRIANCEAU demande s'il est prévu que l'Office du Tourisme perçoive des frais de commission pour la vente des produits dérivés de la Commune des Achards.

Madame Christine GUILLOTEAU lui répond que, pour l'instant, il n'y a rien d'officiel et que les modalités de la convention sont en cours de discussion.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD estime que le tarif de la clé USB n'est pas excessif.

Madame Christine GUILLOTEAU lui indique que les prix proposés le sont au regard du prix de revient et que l'idée est de répondre à des demandes de citoyens et de promouvoir la commune auprès des touristes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de vente des objets publicitaires de la commune des Achards tels que présentés ci-dessus, à savoir :

Casquette = 10€

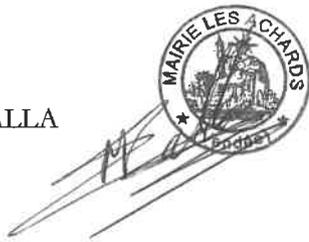
La clé USB (8 gigas) = 4€

Le décapsuleur = 4€

Le sac à dos = 7€

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Lynda PRUVOST".

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 19/12/2022  
Au registre